

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 mai, à 20 h,

Le Conseil municipal de la Commune de Barraux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barraux, sous la présidence de Monsieur Christophe ENGRAND, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 19 mai 2014

Présents : ENGRAND Christophe, BERGAME Valérie, ROSSI Walter, BOSSY Magali, BAUD Alain, BEATINI Ingrid, BLANCHOD Jean-Pierre, BONNET Pierre, DRILLAT Jacqueline, JEAMBAR Patrick, LAVERRIERE Frédéric, MARTIN Bernard, MARTIN-DHERMONT Michèle, MERAS Sandrine, NICOLAS Marion, REMY Noël, ROJON Elodie.

Absents et excusés : GRANIER Catherine (pouvoir à ROSSI Walter), CECON Jacky (pouvoir à BERGAME Valérie).

Secrétaire de séance : DRILLAT Jacqueline.

Monsieur le Maire propose **d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour** :

- **Convention avec le Centre Socio-Culturel de Brignoud pour certaines activités Enfance/Jeunesse durant l'été 2014**
- **Classement de voiries communales non classées à ce jour**

Cette proposition est votée à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2014**

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2014 est approuvé et signé.

### **38-2014 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque Commune est institué une commission communale des impôts directs (CCID).

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal, et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux.

Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Les membres titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la liste des contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après consultation des administrés susceptibles de participer à cette commission dont le rôle est d'examiner les bases d'imposition des propriétés, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la liste suivante :

#### **Membres Titulaires**

Représentants des propriétaires de bois

GUILLAUDIN Hervé

BLANCHOD Jean-Pierre

#### **Membres Suppléants**

DRILLAT Jacqueline

MOREL Marie-Odile

Représentants des personnes assujetties aux taxes liées à l'activité économique

BOURNAY Pascal

LAVERRIERE Frédéric

MARTIN Bernard

ROJON Frédéric

Représentants des personnes ne résidant pas sur la Commune

FINOT Marc

ROUX René

JANON Gilberte

ENGRAND Robert

Représentants des personnes assujetties à la taxe d'habitation et à la taxe foncière

ENGRAND Christophe

BERGAME Valérie

BOSSY Magali

GRANIER Catherine

NICOLAS Marion

NOUCHY Basile

THIABAUD Pierre

DUFFAUX Henri

GONNET Roland

ROUMEZIN Lucien

CECON Jacky

BAUD Alain

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE la liste proposée.

**39-2014 - Obligation d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le décret du 27 février 2014 apporte certaines modifications au régime des autorisations d'urbanisme et en particulier la suppression du dépôt obligatoire d'une autorisation d'urbanisme pour les ravalements de façades à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Monsieur le Maire précise que ce même décret énonce qu'une délibération du Conseil municipal peut décider de soumettre à déclaration préalable les ravalements de façades sur l'ensemble du territoire communal.

L'intérêt de la Commune à prendre cette délibération est, d'une part, de veiller à la cohérence d'ensemble des façades dans un objectif de bonne insertion urbaine et paysagère et, d'autre part, de s'assurer préalablement du respect des règles fixées par les dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal.

Monsieur le Maire propose que tous travaux de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire communal soient obligatoirement soumis à déclaration préalable en application de l'article R. 421-17-1 e) du Code de l'Urbanisme, et qu'ils soient effectués dans le respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE que tous les travaux de ravalement de façades, sur l'ensemble du territoire communal, devront être soumis à déclaration préalable, en application de l'article R. 421-17-1 e) du Code de l'Urbanisme, et être effectués dans le respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur la Commune.

#### **40-2014 - Convention de partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Brignoud pour certaines activités Enfance/Jeunesse de l'été 2014**

Valérie BERGAME, Adjointe au Maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, informe le Conseil municipal que l'organisation régulière des actions Enfance (6/11 ans) ainsi que des actions Jeunesse (11/17 ans) avec d'autres Communes doit faire l'objet de conventions intercommunales de partenariat.

Il convient de mettre en place une convention intercommunale de partenariat pour le séjour et les activités programmés avec le Centre Socio-Culturel de Brignoud durant les vacances d'été.  
Ce partenariat sera effectif pour le séjour 6-11 ans prévu à Beaufort (73) du 25 au 29 août 2014.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VALIDE la convention intercommunale de partenariat avec le Centre-Socio-Culturel de Brignoud pour les actions et séjour Enfance et Jeunesse programmés en commun durant l'été 2014.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Président du Centre Socio-Culturel de Brignoud.

#### **41-2014 - Tarifs des activités et des séjours de l'été 2014 de l'Espace Jeunes**

Valérie BERGAME, adjointe au Maire, expose au Conseil municipal les projets de Séjours et d'activités Enfance/Jeunesse prévus durant l'été 2014, dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes et du Contrat Enfance Jeunesse.

Elle précise qu'il convient de valider les tarifs de ceux-ci tel qu'indiqué (en €) dans les tableaux ci-joints.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE les tarifs ci-dessus relatifs aux Activités et Séjours Enfance/Jeunesse prévus durant l'été 2014 dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes.

#### **42-2014 - Réseau d'initiative publique Très Haut Débit de l'Isère**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil Général de l'Isère, par délibération du 13 décembre 2012, s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Il précise que le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale).  
La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- Déclarer les travaux sur le site [www.optic.rhonealpes.fr](http://www.optic.rhonealpes.fr) (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- Signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP.  
Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE l'accompagnement par la Commune de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de l'Isère.

AUTORISE le Maire à signer avec le Conseil Général de l'Isère la convention correspondante.

#### **43-2014 - Classement de voiries communales non classées à ce jour**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que pour permettre des travaux de bornage par géomètres-experts, il convient de délibérer afin de procéder au classement dans la voirie publique communale des voies suivantes :

- Chemin de Renevier
- Chemin des Croses

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de classer le Chemin de Renevier et le Chemin des Croses dans la voirie publique communale.

#### **Divers et communications**

- Création de la Commission communale des Chemins et Sentiers :  
Alain BAUD, Adjoint au Maire, propose de mettre en place prochainement une Commission communale des Chemins et Sentiers, avec pour objectif de repérer et baliser tous les chemins de promenade situés sur Barraux.
- Convention avec VEOLIA pour l'Eau et l'Assainissement :  
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la signature le 13 mai dernier d'une convention avec Véolia pour l'assistance technique à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement.  
Cette Convention d'une durée de 3 ans représente un montant de 5 525 € H.T par semestre.
- Départ du Secrétaire de Mairie :  
Monsieur le Maire indique qu'un protocole d'accord doit être signé le 6 juin, pour un départ de M. Christophe GARCIA au plus tard à la fin de l'année 2014.
- Réforme des Rythmes scolaires :  
Valérie BERGAME précise qu'un Conseil d'école extraordinaire doit rapidement valider l'organisation des temps scolaires (24 h de cours par semaine) et périscolaires, en vue de la prochaine rentrée.

Les 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) liés spécifiquement à la Réforme devraient être programmés le mardi de 13 h 15 à 16 h 15.

- Résistance en Chemin :

Valérie BERGAME rappelle l'organisation le 3 juin sur la Commune et en particulier au Fort-Barraux, de la journée Résistance en Chemin, mise en place par la Ligue de l'Enseignement de l'Isère et des associations d'anciens Combattants et Résistants.

Plusieurs écoles de la région participeront à cette journée.

- 30 ans de la Bibliothèque de Barraux :

Valérie BERGAME rappelle également que de nombreuses animations sont prévues sur la Commune du 2 au 7 juin, dans le cadre des 30 ans de la Bibliothèque municipale.

**La séance est levée à 21 h 10**